



Protocole et guide sanitaire

SAISON 2021 2022

Relatif au bon fonctionnement et à la reprise
des activités physiques et de loisirs de l'Aubrière (Association
Culturelle et d'Animation de Fondettes)



Le présent protocole définit dans quelles conditions les **adhérents et intervenants** peuvent accéder aux installations et pratiquer leurs activités. Celui-ci (saison 2021-2022) a été élaboré avec comme support les documents officiels de l'Etat (*annexe sur demande : protocole sanitaire de reprise des activités physiques et sportives – dossier de presse « pass sanitaire » - guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives – texte de loi du 5 août 2021 relatif à la gestion de la crise sanitaire*).

La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités en collaboration avec la ville de Fondettes et la préfecture d'Indre et Loire.

PASS SANITAIRE

Un pass sanitaire valide, c'est quoi ?

Le pass sanitaire comprend trois types de preuves :

- soit un certificat de vaccination,
- soit un certificat de test négatif de moins de 72 heures,
- soit un certificat de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois valant comme preuve de rétablissement.

Chacun de ces certificats est encodé et signé sous une forme de QR Code.

À qui le pass sanitaire s'applique-t-il ?

- Le pass sanitaire est exigé pour les personnes majeures à compter du 9 août. Son application sera étendue aux 12-17 ans à partir du 30 septembre.
- Il s'applique au public accueilli dans les lieux et événements concernés.

À compter du 30 août, le pass sera aussi exigé, sauf interventions d'urgence, pour les salariés et autres intervenants se rendant ou se produisant dans les lieux ou événements aux horaires d'ouverture au public.

L'association ne fera pas de vérification d'identité du porteur du pass sanitaire. La présentation du pass sanitaire devra se faire sous la forme, **soit papier, soit numérique ne permettant pas de divulguer le détail des données de santé.**

Le contrôle du pass sanitaire pourra se faire avant le début de chaque cours soit par le coordinateur Mr Cormery Julien, soit par un membre de l'équipe permanente, soit par l'intervenant.

MESURES SANITAIRES

Rappel des gestes barrières dans tous les ERP (Etablissement recevant du public) :

- Respecter le port du masque couvrant le nez, la bouche, et le menton en continu. Le masque doit être un masque grand public filtration supérieure à 90% ou chirurgical, et en parfaite intégrité

- Respect de la distanciation physique
- Nettoyage fréquent des mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.
- Éviter de se toucher le visage.

Port du masque : Il est obligatoire pour tous à partir de 11 ans dans les locaux et fortement recommandé à partir de 6 ans. Cependant, **il n'est pas obligatoire pendant la pratique de l'activité**. Il devra être enlevé seulement en arrivant dans sa zone de pratique.

NB : Aucun masque ne sera fourni par l'Aubrière pour les pratiquants. En revanche ils seront fournis pour les intervenants.

Lavage ou désinfection des mains obligatoire avant et après chaque activité ainsi qu'en cas de passage aux sanitaires.

NB : L'association mettra à disposition du gel hydroalcoolique.

La désignation d'un **référent COVID** en charge de la mise en œuvre des protocoles sanitaires, qui puisse être un interlocuteur privilégié en cas de contrôle ou d'investigation sanitaire par l'autorité sanitaire est obligatoire. Le référent Covid concernant les activités physiques et loisirs concernant les stages sera Mr Cormery Julien (coordinateur) ainsi que les intervenants directs sur leurs activités.

L'association mettra à jour chaque semaine son **affichage réglementaire et obligatoire**.

La sécurisation des flux et des accueils afin de limiter au maximum le risque de propagation du virus, sera effectuée par un sens de circulation. La fréquentation des espaces clos et la durée des séances d'activités physiques ou sportives seront modulées, pour respecter la densité et le flux des pratiquants.

NB : Privilégier les échanges à l'extérieur des bâtiments à la fin des séances. Eviter au maximum les rassemblements !

L'aération des locaux sera faite par une ventilation naturelle (portes et/ou fenêtres ouvertes autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent et au minimum plusieurs minutes toutes les heures). Lorsque cela sera possible, cette ventilation de la pièce sera faite par deux points distincts (porte et fenêtre par exemple).

Chaque salle se verra équipée avec du gel hydroalcoolique, des mouchoirs à usage unique, des poubelles, des essuies tout, du produit désinfectant, une trousse à pharmacie (un thermomètre frontal sera disponible sur demande).

Le nettoyage des locaux et des surfaces avec des produits détergents-désinfectants respectant la norme virucide sera effectué par la ville. *L'association et notamment les intervenants devront effectuer un nettoyage complémentaire des surfaces si nécessaire.*

Une jauge sera en vigueur avec un nombre maximum de personnes autorisées à se trouver en même temps dans un lieu donné (voir ci-dessous).

	Salle Petrucciani	Salle Villeret	Gymnase St Martin	Salle L. Sonzay	VRF	Piscine Domitys
Cours statique	30	20	20	20	20	-
Cours dynamique	25	15	15	15	-	10

Rappel des distances concernant les gestes barrières pendant l'activité :

- En statique : 4m² entre chaque pratiquant ;
- En dynamique : 2m entre chaque pratiquant ;
- Piscine : 1m² par pratiquant.

→ *Correction des postures : chaque intervenant se devra de demander l'autorisation à l'adhérent, se désinfecter les mains et porter un masque.*

Un listing des présences sera tenu afin d'effectuer une traçabilité complète. **Les cahiers d'effectifs seront à remplir obligatoirement à chaque séance et par l'intervenant exclusivement !** Le stylo prévu à cet effet devra être désinfecté avant et après utilisation.

Toute personne non inscrite sur les cahiers d'effectifs se verra interdire l'accès au cours. Seules les personnes ayant un coupon (disponible à l'accueil) pourront accéder aux essais.

En raison des normes sanitaires, les adhérents devront arriver 5 minutes avant le début des cours et attendre devant les salles la fin du cours précédent. **Les accompagnateurs (hors enfants de moins de 6 ans) ne sont pas autorisés à entrer dans les cours.**

En cas de retard (plus de 5 minutes) : l'intervenant pourra alors prendre la décision de ne pas accepter le/la pratiquant(e).

A préparer dans son sac :

- Chaussures de sport d'intérieur (à mettre sur place) ;
- Tapis de gym (*pour les activités concernées*) ;
- Matériel spécifique selon l'activité (défini avec l'intervenant en cours de saison) ;
- Bouteille d'eau ;
- Mouchoirs en papier.

NB : Se mettre en tenue de sport avant l'arrivée sur site.

Prêt de matériel :

L'utilisation de matériel personnel est privilégiée. A défaut, le matériel prêté par l'association devra être systematiquement désinfecté par le pratiquant avant et après chaque utilisation. En cas d'incapacité à désinfecter le matériel il sera alors isolé pendant 24 heures minimum avant réutilisation.

Chaque intervenant devra prendre en compte le temps de préparation, de nettoyage et ainsi anticiper sur les horaires de séances (début et fin).